

Communiqué de presse

Nicox : VYZULTA commercialisé dans 7 territoires et approuvé dans 9 autres pays

23 février 2022 – diffusion à 7h30
Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Paris: FR0013018124, COX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, fait un point sur les approbations et la commercialisation de VYZULTA (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024%, licencié exclusivement par Nicox au niveau mondial à Bausch + Lomb, une société leader mondial en santé oculaire de Bausch Health Companies Inc.

“VYZULTA est le premier produit issu de notre plateforme de recherche de composés donneurs d’oxyde nitrique à avoir été commercialisé, et nous sommes satisfaits de la poursuite des approbations et mises sur le marché obtenues en exploitant les données générées pour l’autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis. La récente décision de l’Office Américain des Brevets confirmant l’éligibilité à une potentielle extension de la durée de protection des brevets couvrant le latanoprostène bunod pourrait garantir une récurrence des revenus de VYZULTA jusqu’en 2030 aux États-Unis. Dans d’autres pays, le flux de revenus pourrait aller au-delà de cette date” a déclaré **Gavin Spencer, Chief Business Officer de Nicox**.

Au 31 décembre 2021, VYZULTA était commercialisé dans 7 territoires : Etats-Unis (2017), Canada (2019), Argentine (2020), Mexique (2020), Hong Kong (2020), Taiwan (2021) et Ukraine (2021). VYZULTA est également approuvé dans 9 autres pays : Brésil, Colombie, Jordanie, Qatar, Singapour, Corée du Sud, Thaïlande, Turquie et Emirats arabes unis. VYZULTA est indiqué aux Etats-Unis pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d’hypertension oculaire. Bausch + Lomb poursuit la soumission de demandes réglementaires dans des territoires où les données cliniques de l’approbation de mise sur le marché américain peuvent être utilisées pour une approbation par les autorités réglementaires de ces pays.

Le latanoprostène bunod, l’ingrédient actif pharmaceutique de VYZULTA, est une invention brevetée de Nicox et a été licencié à Bausch + Lomb en 2010. Selon les termes de l’accord de concession de licence exclusif avec Bausch + Lomb, Nicox reçoit des redevances croissantes de 6% à 12% sur les ventes nettes mondiales de VYZULTA et est éligible à recevoir un paiement d’étape d’un montant de 20 millions de dollars¹ lors de l’atteinte de ventes nettes de VYZULTA de 100 millions de dollars.

Nicox détient les brevets pour le latanoprostène bunod, et l’Office Américain des Brevets a récemment décidé que trois brevets américains portant sur des compositions de matières couvrant le latanoprostène bunod sont éligibles à une extension de leur durée, potentiellement jusqu’en 2030.

A propos de Nicox

Nicox S.A. est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l’amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de la Société est le NCX 470, un nouvel analogue de bimatoprost donneur d’oxyde nitrique de seconde génération, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome. Nicox développe également le NCX 4251, une formulation brevetée de la fluticasone, pour les épisodes aigus de blépharite. Nicox génère des revenus provenant de VYZULTA[®] dans le glaucome, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb et de ZERVIATE[®] dans la conjonctivite allergique. ZERVIATE est licencié dans plusieurs territoires, notamment à Eyevance Pharmaceuticals, LLC, pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la grande majorité des pays d’Asie du Sud-Est.

Nicox, dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Paris (Compartiment C : Mid Caps ; Mnémon : COX) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150.

Pour plus d’informations sur Nicox, ses produits ou son portefeuille : www.nicox.com.

¹ Paiement d’étape de 20 millions de dollars à l’atteinte de ventes nettes de VYZULTA d’un montant de 100 millions de dollars, dont 15 millions de dollars dus à Pfizer, conformément au contrat conclu en août 2009 par lequel Nicox a récupéré les droits sur le latanoprostène bunod
www.nicox.com

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co	Dylan van Haften	Paris, France
Edison Investment Research	Pooya Hemami	London, Royaume-Uni
H.C. Wainwright & Co	Yi Chen	New York, Etats-Unis
Kepler Cheuvreux	Damien Choplain	Paris, France



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes..

Contacts

Nicox

Gavin Spencer
Executive Vice President, Chief Business Officer
& Head of Corporate Development
T +33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Investors & Media

United States & Europe
LifeSci Advisors, LLC
Sandya von der Weid
T +41 78 680 05 38
svonderweid@lifesciadvisors.com

Enoncés prospectifs

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox S.A. sont exposés au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, rapport annuel et rapport de gestion 2020 qui a été déposé auprès de l'AMF le 1er mars 2021 et au chapitre 2 de l'amendement au Document d'enregistrement universel 2020 qui a été déposé auprès de l'AMF le 9 décembre 2021 disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Nicox S.A.

Drakkar 2
Bât D, 2405 route des Dolines
CS 10313, Sophia Antipolis
06560 Valbonne, France
T +33 (0)4 97 24 53 00
F +33 (0)4 97 24 53 99